SYPEM

SYndicat des Particuliers Employeurs et des Entreprises Mandataires

Bulletin d'adhésion au Syndicat des particuliers employeurs et des entreprises mandataires (SYPEM) par l'intermédiaire d'une structure mandataire

Année 2026

Dans le cadre de la formalisation de son adhésion au SYPEM, le Particulier employeur, peut mandater expressément une entreprise ou association Mandataire, à laquelle il a recours en sa qualité de particulier employeur, pour adhérer au Syndicat.

Cette entreprise et ou association peut être mandatée également pour collecter et reverser le montant de la cotisation annuelle au SYPEM ou au SESP, Syndicat auquel le SYPEM adhère et cela telle que définie par les statuts.

A ce titre, le Particulier devra renseigner les mentions suivantes qui vaudront matérialisation de l'adhésion au SYPEM :

Je soussigné(e) en ma qualité de particulier employeur,

décide d'adhérer pour l'année 2026 au Syndicat des particuliers employeurs et des entreprises mandataires (SYPEM).

A ce titre, je mandate expressément la structure mandataire pour porter ma demande d'adhésion au SYPEM par le présent mandat ainsi que pour collecter le montant de la cotisation annuelle d'adhésion au SYPEM fixée en 2026 à 6 euros et de la reverser au SESP qui est lui-même adhérent de la FESP (la cotisation pourra être ramenée à 3 euros en cas d'adhésion en cours d'année civile 2026).

J'ai bien pris note que cette adhésion sera reconduite tacitement chaque année sous réserve que le montant de l'adhésion annuelle soit bien réglé.

Dans le cadre de mon adhésion, je m'engage à respecter les statuts du Syndicat. Le SYPEM s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par l'adhérent qui sont utilisées uniquement pour la réalisation des missions du syndicat, la gestion des adhésions et pour une éventuelle analyse statistique par consolidation des données collectées et anonymisées.

Dans le cadre de mon adhésion au SYPEM, j'autorise expressément les Syndicats et ou Fédérations auxquels adhère le SYPEM à se prévaloir de mon adhésion dans le cadre de la représentativité patronale. C'est le cas du SESP auquel adhère le SYPEM ainsi que de la FESP à laquelle adhère le SESP.

En outre, le SYPEM étant adhérent au Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP), celui-ci pourra percevoir le montant de l'adhésion au SYPEM.

J'ai bien connaissance que mon adhésion ne sera acceptée qu'accompagnée du règlement de la cotisation. Cette adhésion est valable pour l'année civile et renouvelable par tacite reconduction.

Fait à : le

Signature du Particulier employeur

Une fois le bulletin d'adhésion rempli, merci de nous le retourner par email à l'adresse suivante :
contact.sypem@gmail.com